



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N^o 84/33

Le 10 octobre 1984

Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua
et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique)

Déroulement de la procédure orale

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences publiques tenues les 8, 9 et 10 octobre 1984, la Cour a entendu les plaidoiries présentées au nom du Gouvernement du Nicaragua sur la question de la compétence de la Cour pour connaître du différend et celle de la recevabilité de la requête introduite par le Nicaragua contre les Etats-Unis d'Amérique.

Ont pris la parole dans cette phase de la procédure orale :
S.Exc. M.C. Arguello Gomez, agent du Nicaragua; MM. A. Chayes,
L. Brownlie, P. Reichler et A. Pellet, avocats et conseils.

Les Etats-Unis doivent commencer leurs plaidoiries le
lundi 15 octobre 1984 à 10 heures.
